

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0695

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Oikos pour l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0695**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Plan Climat - Attribution d'une subvention à l'association Oïkos pour l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial (PCAET), adopté par délibération du Conseil n° 2019-4006 du 16 décembre 2019, et de son schéma directeur des énergies (SDE), approuvé le 13 mai 2019 par délibération du Conseil n° 2019-3489, la Métropole de Lyon s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050 et s'est dotée d'une trajectoire en matière d'atténuation du changement climatique avec un objectif de réduction de 20 % des consommations d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2013, dont 3,5 % grâce à des actions ciblées sur le secteur du logement.

Le secteur résidentiel (logement), qui représente 22 % de la totalité des émissions de gaz à effet de serre et 29 % de la consommation d'énergie du territoire en 2015, est, en effet, un secteur à enjeu. Aussi, l'action 10 "éco-rénover l'habitat privé" du PCAET et l'action 1 "éco-rénover l'habitat privé" du SDE portent l'objectif de rénovation énergétique dans ce secteur à 200 000 logements, équivalent à un tiers des logements existants en 2015, dont 100 000 logements du parc public et privé rénovés avec l'aide du programme Ecoréno'v.

Il s'agit, également, de réaliser des rénovations plus durables, préservant les ressources non renouvelables en limitant leur extraction, notamment, avec l'emploi de matériaux biosourcés qui bénéficient de bonus Ecoréno'v depuis 2018 et renforcés en 2021.

II - Association Oïkos : bilan 2020 et programme d'actions 2021

Pionnière dans le secteur de l'écoconstruction, l'association Oïkos promeut et développe la construction et la rénovation dans le respect de l'environnement, de la santé des individus et des impacts socio-économiques induits par le secteur du bâtiment.

Depuis 2018, la Métropole soutient l'action d'accompagnement réalisée par l'association Oïkos auprès des particuliers, d'une part, et des professionnels, d'autre part, pour l'usage des biosourcés en rénovation, en articulation avec le programme Ecoréno'v.

En 2020, l'association a accompagné des particuliers à la mise en œuvre de matériaux biosourcés en construction et rénovation en réalisant 6 visites des conseils et 80 conseils techniques à distance, en animant un cycle de 6 journées sur l'écoréno'v impliquant 8 porteurs de projets en moyenne et en formant 14 particuliers à l'isolation avec des matériaux sains et naturels.

En 2020, Oïkos a également formé 7 conseillers en éco rénovation du territoire impliqués dans le programme Ecoréno'v à la mise en œuvre de matériaux biosourcés lors d'une journée sur chantier, réactualisé l'annuaire des professionnels de l'écoréno'v (80 professionnels référencés). Elle a organisé un webinaire sur l'ITE (isolation thermique par l'extérieur) utilisant les matériaux biosourcés en rénovation de collectif, en partenariat avec l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC), en lieu et place d'une rencontre initialement prévue en présentiel. Ce webinaire a réuni près de 140 professionnels et 7 intervenants. L'action prévue de sensibilisation des conseils syndicaux a été reportée en 2021 dans le contexte de crise sanitaire.

En 2021, le programme d'actions d'Oïkos vise l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti.

Il comporte 2 volets :

- un volet écorénovation, en lien avec le programme Ecoréno'v, comprenant :

. la poursuite des actions menées en 2020 sur l'accompagnement des particuliers,

. la poursuite des actions programmées en 2020 visant l'accompagnement des professionnels : la sensibilisation des conseils syndicaux qui n'a pas été réalisée en 2020 (2 soirées d'échange réunissant chacune 30 personnes), la sensibilisation de 24 conseillers de l'espace info énergie (EIE) et l'organisation de rencontres de professionnels en format présentiel ou webinaire (thèmes prévisionnels : menuiseries performantes, rénovation du bâti/mâchefer, qualité de l'air intérieur, etc.),

. 2 nouveaux projets visant les professionnels : l'élaboration d'une plateforme numérique d'aide à la rénovation du bâti ancien et des retours d'expériences sur l'emploi de biosourcés en copropriétés et la rénovation du bâti en mâchefer ;

- un nouveau volet biodiversité et bâti, qui procède du souhait de l'association Oïkos de promouvoir la présence de la biodiversité dans l'acte de construire, rénover et aménager la ville et l'usage des ressources locales pour le développement de filières biosourcées. Les actions prévues sont :

. la réalisation de fiches de capitalisation sur la prise en compte de la biodiversité dans l'acte de bâtir,

. l'organisation des rencontres interprofessionnelles de l'écoconstruction (RIPECO) 2021 sur le thème "construire et rénover avec la biodiversité",

. la réalisation d'une étude prospective sur l'appui au développement de filières locales de matériaux biosourcés.

III - Plan de financement

Le budget prévisionnel 2021 est le suivant :

Actions	Dépenses Montant (en € net)	Subventions Métropole (en €)	Part (en %)
actions spécifiques "éco-rénovation"	50 770	30 000	59 %
action 1 : renseignements et conseils techniques aux particuliers	4 900	2 200	45 %
action 2 : journées porteurs de projet	8 470	5 770	68 %
action 3 : ateliers de sensibilisation à destination des particuliers	3 000	1 630	54 %
action 4 : sensibilisation des conseillers en éco-rénovation du territoire	3 000	2 050	68 %
action 5 : outils numérique d'aide à la rénovation du bâti ancien	7 400	4 700	64 %
action 6 : capitalisation et retours d'expériences	10 150	5 650	56 %
action 7 : sensibilisation des syndicats	5 050	3 700	73 %
action 8 : actualisation de l'annuaire des professionnels de l'écoconstruction*	4 050	1 350	33 %
action 9 : rencontre "éco-matériaux" à destination des professionnels	4 750	2 950	62 %
actions "biodiversité & bâti"	55 950	15 000	27 %
action 10 : réalisation de fiches de capitalisation sur la prise en compte de la biodiversité dans l'acte de bâtir	8 250	5 500	67 %

Actions	Dépenses Montant (en € net)	Subventions Métropole (en €)	Part (en %)
action 11 : ripeco : rencontres interprofessionnels "biodiversité et bâti"	31 000	6 800	22 %
action 12 : appui au développement de filières locales	16 700	2 700	16 %
Total actions	106 720	45 000	

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Oïkos dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions 2021 pour l'accompagnement de projets dédiés à la rénovation énergétique, au développement des matériaux biosourcés et à l'intégration de la biodiversité dans le bâti sur le territoire métropolitain,

b) - la convention de partenariat 2021 à passer entre la Métropole et l'association Oïkos, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée comme suit :

- 30 000 € sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P15O5027, pour les actions du volet "écorénovation",

- 15 000 € sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P26O2293, pour les actions relevant du volet "biodiversité et bâti".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-266407-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
